

Situation professionnelle au 1^{er} décembre 2021
Promotions - Licences professionnelles 2018-2019

MENTION

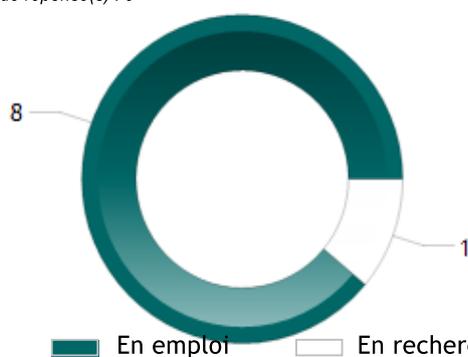
MAITRISE DE L'ENERGIE, ELECTRICITE, DEVELOPPEMENT PARCOURS

INTELLIGENCE ET DISTRIBUTION DE L'ENERGIE DU BATIMENT

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

Situation professionnelle au 1^{er} décembre 2020,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 9



Situation professionnelle au 1^{er} décembre 2021,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 9



Taux d'insertion
à 18 mois : 89%
à 30 mois : 100%

■ En emploi □ En recherche d'emploi ■ Autre (dont poursuite d'études, promesse d'embauche et divers congés)

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

-Chargé d'affaire et responsable du pôle
électricité.

-Chargé d'études Courant Fort

-Technicien GTC

-Technicien Bureau d'étude

-Technicien Conseil

-Technicien conseil en Gestion technique du
bâtiment

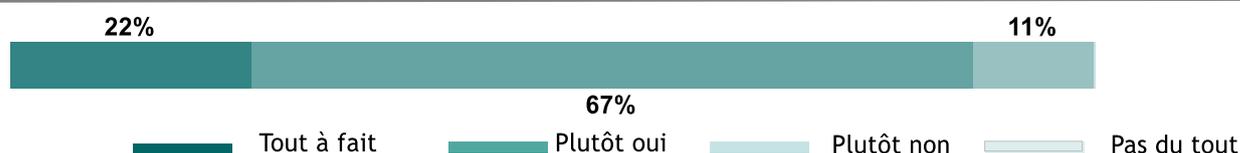
-Technicien d'affaires

-Technicien de maintenance GTB

— SATISFACTION —

Satisfaction des missions dans l'emploi

Nombre de réponse(s) : 9



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 9



— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 9

Suite à un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation 67 %

Suite à un stage 11 %

Cabinets de recrutement/chasseur de tête 11 %

Candidature spontanée 11 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

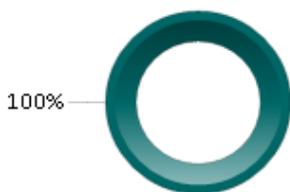
Nombre de réponse(s) : 9



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 9



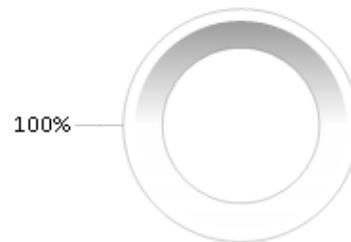
EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

■ Emploi stable ■ Emploi non stable

Statut

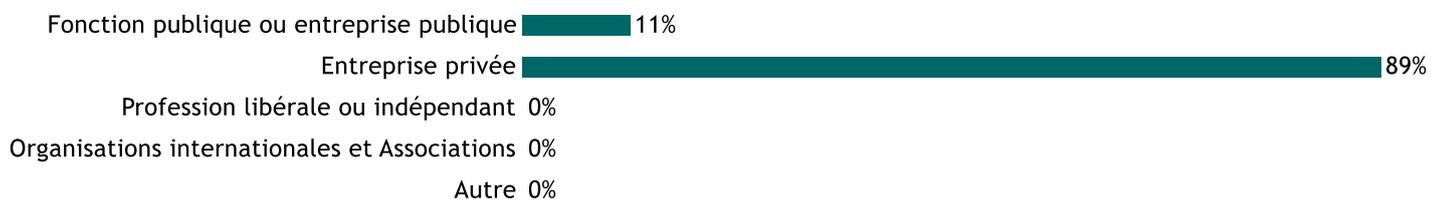
Nombre de réponse(s) : 9



■ Cadre ■ Technicien ■ Employé

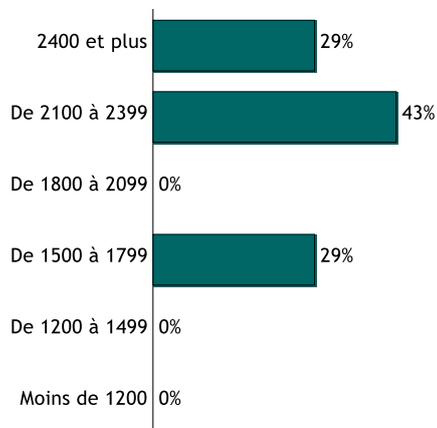
Employeur

Nombre de réponse(s) : 9



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 7



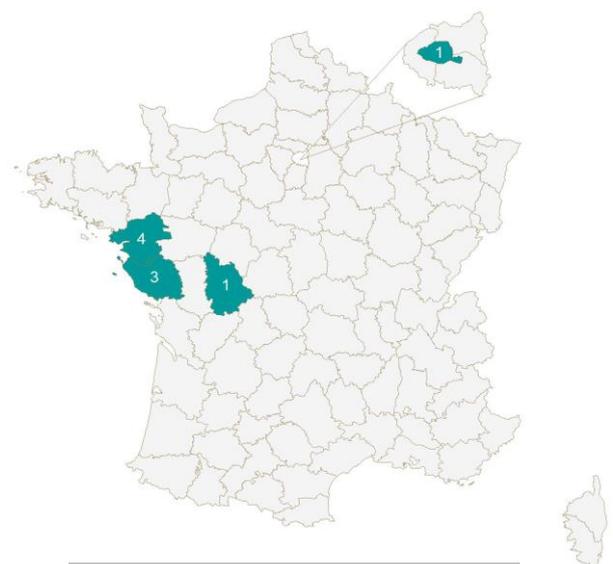
Salaire médian : 2250 euros

Salaire moyen : 2367 euros

Définition de l'INSEE: Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 9



Emplois à l'étranger: 0